

Angers, le 14 octobre 2021

Stella DUPONT

Députée de Maine-et-Loire
Membre de la Commission des Finances

Madame Christine HIVERT, commissaire enquêteur
MAIRIE DE VAL-DU-LAYON
Rue Rabelais
Saint-Lambert-du-Lattay
49750 VAL-DU-LAYON

Objet : **Observations projet MEAC SAS – Val-du-Layon**

Madame la Commissaire enquêteur,

L'enquête dans le cadre de l'autorisation environnementale sollicitée par la MEAC SAS pour son site situé à Val-du-Layon est actuellement en cours. J'ai été sollicitée par des citoyens de la circonscription préoccupés par ce projet que je connais bien car je suis élue locale depuis 2001. J'ai ainsi pu analyser les différents projets qui se sont succédés depuis près de quinze ans sur ce site. Les fondamentaux restent les mêmes, quand bien même la demande formulée cette fois-ci par la MEAC semble plus documentée. Je note néanmoins des fragilités persistantes qui m'amène à être réservée quant à ce projet d'autorisation.

L'exploitation nécessite un pompage d'eau significatif, fixé à 85 m³/h au maximum, à une profondeur plus importante que celle faisant l'objet d'un suivi en 2015, avec des conséquences certaines et potentiellement plus fortes ^[1], sur les nappes existantes affectant particulièrement la source de la Madeleine, emblématique de la commune de Chaudfonds-sur-Layon.

Le projet vise à transporter le matériaux extrait vers l'usine d'Erbray située à 74 kilomètres de la carrière de Val-du-Layon. Treize à quinze rotations quotidiennes sont prévues, empruntant les routes départementales 106 et 17, puis deux itinéraires. Je note que les camions utilisés sont des « tracteurs routiers avec semi-remorque de 32 tonnes de charges utiles ». Je suis préoccupée par la sécurité de ces transports qui ne semblent pas adaptés au gabarit routier, ni à la sinuosité de la voirie et des ouvrages existants, notamment le franchissement d'un pont surplombant la voie ferrée situé dans une courbe et dans une pente, route que je connais bien puisque je la parcours depuis toujours. Un constat d'huissier réalisé le 28 avril 2015 par Maître TESSIER semble confirmer le caractère peu adapté au trafic de ces poids lourds.

Par ailleurs, la région des Pays-de-la-Loire compte de nombreuses carrières dont plusieurs de calcaire dévonien, et notamment l'une toute proche de Val-du-Layon située à Beaulieu-sur-Layon. Le Schéma régional des carrières des Pays-de-la-Loire constate un mitage dans l'exploitation des carrières et

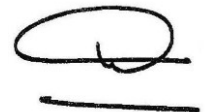
prévoit de lutter contre ce phénomène dans son orientation A-3 pour le Maine-et-Loire. Aussi, la reprise de l'exploitation de cette carrière après une interruption quasi-permanente de son activité, depuis le début des années 2000, interpelle.

Enfin, ce projet me questionne compte tenu de la sensibilité environnementale et patrimoniale du site où elle se situe. Elle est au cœur de la vallée du Layon, dans un espace naturel sensible départemental, en proximité immédiate du site classé de la Corniche Angevine et du périmètre du Val-de-Loire UNESCO, au cœur du vignoble du Layon et de l'Anjou. Il est à noter que le site abrite aussi des espèces protégées telles que libellules, tritons crêtés ou faucons pèlerins.

Tous ces points de questionnements - ainsi que les avis défavorables formulés par les deux communes les plus concernées par le projet, à savoir Chaudfond-sur-Layon et Val-du-Layon - associés à la politique nationale et territoriale visant à préserver l'environnement, la biodiversité, la ressource en eau, à limiter les émissions de carbone et à œuvrer pour la transition écologique et un modèle de développement plus économe de nos ressources naturelles et moins impactant sur notre environnement et sur le climat, m'amène à vous faire part de mon avis défavorable à la perspective d'une autorisation d'exploitation de cette carrière faisant l'objet de l'actuelle enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations,

Stella DUPONT



[1] Comme le souligne la Mission Régionale d'Autorité Environnementale